

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON FAVORISANT TOUTS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du journal, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emprisons-nous du sel, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Ouverture de la 3e Session du 5e Parlement de la province de Québec; discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur T. Robitaille.—La colonisation et l'agriculture dans la Gaspésie et la Baie-des-Chaleurs (Suite du travail de M. L. Z. Jones).

Causerie Agricole : Des engrais pour abonner et fertiliser la terre (Suite).

Sujets divers : Causes de stérilité d'un terrain.—Sarclage des plantes dans les jardins et les champs.

Choses et autres : Le clergé et la colonisation; le véritable patriotisme.

Recettes : Proscriptions pharmaceutiques pour les chaux : Caustique ou qui rouge.—Purgatif doux.—Poudre fébrifuge. Poudre cordiale.—Brevage pour la colique, les cours de ventre et la difficulté d'uriner.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

"L'élevage du cheval;" des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.

"Les veillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Ossaye.—Prix 25 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par Ls N. Gauvreau, écriv. N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition.—Prix, 10 cts.

"Le mouton," traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par Eugène Casgrain, écriv. arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.

"Lettres sur la vie rurale," par M. Victor de Tracy.—Prix, 60 cts.

"Le vétérinaire pratique" traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons et à tous les animaux de basse-cour, par E. Hocquart.—Prix 60 cts.

"Instruction élémentaire sur la conduite des arbres fruitiers," greffe, taille, restauration des arbres mal taillés ou épuisés par la vieillesse; culture, récolte et conservation des fruits, par A. DuBreuil.—Prix, 60 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Ouverture de la Session législative, étant la 3e Session du 5e Parlement de la Province de Québec.— Jeudi dernier avait lieu, dans les nouvelles bâtisses du Parlement Provincial à Québec, l'ouverture de la Session législative pour 1884. Les membres de l'Assemblée législative ayant à nommer un président, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Robitaille ne prononça que le lendemain le discours d'ouverture que nous publions plus bas.

Quant à ce qui se rapporte à l'agriculture, dans ce discours, nous apprenons que le Gouvernement propose de faire des changements à la loi relative à l'agriculture. C'est une question de première importance qui devra être minutieusement discutée par nos députés ruraux. Nous mettrons nos lecteurs au courant de la discussion qui se fera à ce sujet.

Hon. M. du Conseil Législatif,

MM. de l'Assemblée Législative,

Je suis heureux de vous voir réunis au siège du gouvernement. Je vous remercie de la promptitude avec laquelle vous avez répondu à mon appel, et je vous souhaite cordialement la bienvenue.

Je vous ai convoqués pour l'exécution des affaires de la Province plus tard que d'ordinaire. Ce fait est dû principalement à l'incendie du Palais Législatif et à la nécessité de préparer des chambres temporaires convenables pour vos délibérations.

La population de cette Province a été heureuse d'accueillir l'honneur d'Etat distingué que Sa Majesté a choisi pour occuper l'éminente position de Gouverneur-Général du Canada; en remplacement du Marquis de Lorne, qui a laissé dans ce pays, et particulièrement dans cette province, ainsi que au Royaume-Épouse, la princesse Louise, d'innéguables souvenirs d'affection et d'estime.

Mon gouvernement, prenant en considération les sacrifices énormes que le peuple de cette Province s'est imposés pour la construction de nos chemins de fer, et l'augmentation constante des diverses charges du service public, a cru qu'il était de son devoir de présenter au gouvernement fédéral certaines réclamations exposées dans un mémoire qui vous sera communiqué. Je suis heureux de vous annoncer que les négociations conclues à ce sujet entre les gouvernements ont fait de rapides progrès satisfaisants, et je compte pouvoir vous en faire connaître le résultat de bonne heure pendant cette Session.

Relativement au doute qui se sont élevés, l'an dernier, au sujet de la constitutionnalité de l'acte des licences de Québec, je crois répondre au désir général du peuple de cette Province en déclarant que cette loi devra continuer à recevoir son exécution.

Le résultat des travaux de la Commission chargée de la refonte des lois générales de la Province et celui des opérations de la Commission Royale nommée pour s'enquérir de l'efficacité et de l'organisation des différentes branches du service public, seront soumis à votre approbation.

Vous aurez aussi à examiner certain projet de loi relatif à l'agriculture, à la procédure civile, aux mines, aux asiles d'aliénés subventionnés par le gouvernement, à certaine classe d'interdits, et il vous sera également soumis des amendements aux lois de la chasse et de la pêche. Je ne doute pas que vous donniez à ces importants sujets la sérieuse attention qu'ils méritent.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics pour la dernière année fiscale vous seront soumis, ainsi que les estimés pour l'année prochaine. En vous occupant de cette importante question des finances de la Province, j'espère que vous n'oublierez pas que, pour rétablir l'équilibre entre nos recettes et nos dépenses, il faut adopter un vigoureux système d'économie et de retranchement dans toutes les branches du service public, et je suis convaincu que votre patriotisme vous engagera à seconder les efforts de mon gouvernement pour atteindre ce but.

Hon. MM. du Conseil Législatif,

M. M. de l'Assemblée Législative.

Je suis convaincu que, dans la discussion des graves intérêts qui vous sont confiés, et dans l'accomplissement de vos importants devoirs, vous apporterez tout le zèle, la sagesse et le dévouement dont vous êtes capables, ainsi que cet esprit de loyauté envers Sa Majesté qui a toujours distingué le peuple de ce pays, et que, avec l'aide de la divine Providence, vos travaux assureront à notre province un avenir de bonheur et de prospérité.

La colonisation et l'agriculture dans la Gaspésie et la Baie des Chaleurs — Suite du travail de M. L. Z. Joncas, emprunté au Canadien.

V

Grande Rivière, 8 mars, 1884.

Percé—Très joli endroit, retraite favorite des amateurs du pittoresque et d'une nature accidentée.

"Percé est une place magnifique que nous dit l'abbé Ferland." Bâti sur deux anses, que sépare le Mont-Joli, ce village se présente fort bien et de fait le district de Gaspé n'offre rien de plus pittoresque. En déboulant le Cap Bérée, nous apercevons l'anse du nord-est qui se déploie devant nous. Au rivage sont les nombreuses embarcations employées pour la pêche; sur la terre le premier emplacement est occupé par les chaufauds, au delà sont les habitations dont chacune est entourée d'un petit champ; on arrive, sur une colline, sont placés l'église et le presbytère. Le terrain s'élève graduellement à mesure qu'il s'éloigne de la mer et déroule à la fois toutes les parties de ce tableau encadré par un demi-cercle de montagnes, au-dessus desquelles se dresse la "Table de Roland" ou le Mont-Sainte-Anne. Plus près est le Rocher Percé dont les deux arches se dressent sur l'azur de la mer; on dirait les restes d'un pont bâti par une race de géants pour unir l'île de Bonaventure au Mont-Joli dont le bon plateau voit s'incliner légèrement vers l'anse.

Chef-lieu du comté de Gaspé, après avoir longtemps porté ce titre au bassin de Gaspé, qui, sur ce garde encore raucune à son rival, Percé en est aussi l'endroit de pêche le plus considérable. La maison de Robin y possède un de ses établissements de pêche les plus beaux et les plus importants. Pris dans son ensemble, aucun autre établissement commercial au Canada ne l'emporterait sur celui-ci. Pendant la saison de pêche, cent vingt à cent trente bateaux viennent y déposer tous les soirs le produit du travail de la journée et un personnel d'au moins trois cents hommes sont en outre employés à la préparation du poisson. Pas moins de 14,000 quintaux de morue partent annuellement de Percé pour les marchés des Antilles et de la Méditerranée.

Il est difficile de donner une idée de l'activité qui règne ici pendant toute la belle saison. "Dès les premiers jours du mois de juin, des goélettes et des navires arrivent chargés de mar-

chandises; ils versent sur le rivage une population nouvelle qui apporte la vie et le mouvement. Les achats se font, les marchés se concluent, les embarcations sont grées pour la croisière, les rets et les seines se déroulent sur le rivage.... Bientôt de nombreuses berges sont poussées au large pour recueillir les richesses de la mer. Pendant toute la journée, le pêcheur est occupé sans relâche à tendre ses lignes, à les retirer, à arracher les hamaçons du gan de la glotonne morte. Il n'a pas le temps de songer à prendre le repas du midi; il se permet seulement lorsque la faim se fait sentir, de rompre un morceau de pain qu'il avale tout en continuant son travail.

"Au coucher du soleil les berges se dirigent vers la terre. Si le temps est calme des chants joyeux accompagnent le bruit cadencé des rames. Le vent souffle-t-il? Sur tous les points de l'horizon, vous apercevez des taches blanches croissant, s'éloignant, se rapprochant; bientôt elles se cachent, bientôt elles reparaissent brillantes sur le dos de la vague. Elles grossissent; des cris de joie annoncent la rentrée au port; les berges vont se ranger au pied des chaufauds pour y débarquer le produit de la pêche, et le pêcheur descend à terre ravi d'avoir ses condaées franches après être resté pendant toute une journée resserré dans l'étroit espace de la nacelle."

"Alors commence le travail des gens de terre: hommes, femmes, s'occupent à piquer la morue, à la décrocher, à la traîner et à la saler; il leur faudra, dans les semaines suivantes, l'étendre, la piler, et lui faire de nombreuses manipulations avant qu'elle puisse mériter le titre de morue sèche." (L'abbé Ferland).

Je regrette d'avoir à constater que depuis quelques années, Percé semble perdre de son importance et de son ancien prestige; il semble reculer. Sa population qui en 1861 était de 2000 habitants, ne s'élevait en 1871 qu'au chiffre de 1743, et en 1881 l'énumérateur chargé du recensement n'y a trouvé que 1212 âmes. Plusieurs de ses habitants se sont expatriés et sont allés tenter fortune dans la république voisine.

De Percé jusqu'à la Pointe au Maquereau, ligne de démarcation entre les comtés de Bonaventure et de Gaspé sont sans contredit les meilleurs endroits de pêche de tout le district et ceux qui de toute la Gaspésie fournissent les plus à notre commerce d'exportation de poisson. Il serait grandement à désirer que notre gouvernement fédéral, dans le but d'aider au développement de nos pêcheries, prit les mesures nécessaires pour encourager la population et la retenir ici.

Ainsi de Percé à New-Port, distance de 40 milles, il n'existe aucun abri naturel où nos bateaux pêcheurs puissent se réfugier pendant la tempête. Aussi longtemps que la morue n'est venue près des côtes, des petits bateaux suffisent à sa capture; mais maintenant qu'elle s'est éloignée, que nos pêcheurs sont obligés d'aller à sa recherche à 20, 30 et 40 milles du rivage, les bateaux de petites dimensions ne répondent point aux besoins d'une exploitation plus étendue, et il en résulte une perte de temps considérable. Malgré leur habileté et leur hardiesse bien connues, nos marins sont souvent, trop souvent, forcés de fuir, d'abandonner les fonds de pêche et la certitude d'une prise abondante, pour ne pas s'exposer à être pris au large par un coup de vent dont ils ne s'occuperaient guère s'ils montaient de bons et grands bateaux.

Et lorsque forcés de fuir devant la tempête, nos pêcheurs reviennent à leur point de départ, ils n'ont pour alternative que de jeter leurs bateaux à la côte; le sable du rivage est le seul endroit sûr où ils puissent se réfugier. Après la tempête, avant de reprendre la mer, un jour se passe avant que ce bateau soit de nouveau lancé prêt pour une nouvelle campagne; jours souvent favorables à la pêche et qui par la force des circonstances se trouvent entièrement perdus. Pendant la saison des vents, tandis que les pêcheurs des provinces maritimes, montés sur de grands bateaux, recueillent une moisson abondante, les nôtres perdent leur temps et restent au rivage.

Les rapports de la marine et des pêcheries pour 1881 et 1882 constituent une diminution sensible dans la quantité de poisson prise par les pêcheurs de la province de Québec; or ce déficit n'a pour cause que la perte de temps due aux tempêtes fréquentes qui ont sévi ici pendant ces deux années. Le poisson n'est pas moins abondant, au contraire; mais il est impossible à nos pêcheurs, avec les bateaux dont ils se servent, de lutter avantageusement avec ceux des provinces voisines.

Il est donc grandement à désirer et très important pour l'avenir des pêcheries dans notre Province, que des mesures immédiates soient prises pour remédier à l'état de choses existant. Nos pêcheries, c'est un fait reconnu, et la dernière exposition internationale tenue à Londres en 1883 l'a prouvé, sont les

plus importantes du monde entier, et peuvent, développées judicieusement, contribuer dans une large mesure à notre richesse nationale. Notre golfe est une mine en plusieurs générations : prêts nous pourrions aller puiser, et les eaux qui bordent les côtes canadiennes fourniraient toujours un fort contingent à notre commerce d'exportation et à la consommation locale.

La construction des havres de refuge qui encourageraient l'exploitation de cette importante industrie par nos populations maritimes semble s'imposer à l'attention sérieuse de nos hommes publics. Ils sont d'une importance vitale pour l'avenir de nos pêcheries et je dirai même une condition sine qua non de leur futur développement.

Toutes les nations d'ailleurs qui ont l'avantage de posséder des pêcheries tant soit peu importantes, ont compris la nécessité d'encourager leur exploitation et n'épargnent rien, ne reculant devant aucune dépense, pour favoriser et encourager leur avancement. L'Angleterre, la France, la Hollande, etc., ont dépensé ou dépensent encore des millions dans ce but. Leurs bateaux de pêche, solidement bâtis et équipés, sillonnent en tous sens, la Manche, la mer du Nord, l'Atlantique, etc.

L'on diminue autant que faire se peut, les dangers nombreux auxquels s'exposent journellement les pêcheurs pour approvisionner les marchés de l'Europe. Mortés sur d'excellents bateaux dont on s'étudie constamment à améliorer la construction et le modèle, certains de trouver un refuge dans les nombreux havres artificiels construits le long des côtes, comptant sur la lumière de nombreux phares pour leur indiquer la route à suivre pour entrer au port, convaincus que si un accident leur arrive, il se trouvera là un bateau de sauvetage pour voler à leur secours, les pêcheurs Européens ne craignent pas de s'aventurer si loin, et d'ailleurs en année ils voient augmenter le produit de leur travail.

Animés aussi par l'intérêt que leur portent les gouvernements, les hommes publics de toutes les classes de la société, les pêcheurs anglais, français, etc., travaillent avec d'autant plus d'ardeur qu'ils savent que leurs mouvements sont suivis, qu'on s'intéresse à leur succès ou à leurs revers, et que l'on est toujours disposé à encourager leurs efforts.

Ces pêcheurs voient les capitalistes, les hommes à la tête du mouvement industriel et commercial, les philanthropes, les hommes publics de tous les partis, s'associer pour ainsi dire à eux dans un but exprès de développement plus précieux encore du vaste champ qu'ils exploitent. Ils savent que leur femme, leurs enfants, sont sous la protection immédiate et généreuse de ces sociétés. Ils savent que la veuve du pêcheur, que leurs orphelins seront toujours à l'abri du besoin, si surpris par la tempête, ils deviennent victimes de son devoir; et fortifiés par cette espérance, ils travaillent généreusement et se dévouent avec plaisir.

Ne pourrions-nous suivre, au moins de loin, l'exemple que nous donne l'Europe et nos voisins des Etats-Unis qui eux aussi travaillent sans relâche à augmenter le produit de leurs pêcheries ? J'admets que les besoins de la Puissance sont grands, qu'il y a beaucoup à faire dans un jeune pays comme la nôtre, mais chaque industrie, au *pro rata* de son importance, a également droit aux faveurs du trésor. Et certes, nos pêches maritimes à ce point de vue méritent un encouragement spécial. Actuellement leurs produits se chiffrent par millions et il serait facile de les augmenter encore, même de les doubler.

N'oublions pas non plus que ces pêcheries sont une véritable école où une population de 20,000 hommes apprend tous les jours à se familiariser avec les dangers de la mer et les rudes travaux de marin. Si la Hollande a été autrefois maîtresse des mers, si elle a possédé la plus riche marine marchande du monde entier, elle a dû cette puissance et cette richesse à ses pêcheries. Si de nos jours l'Angleterre est considérée, avec raison, comme la plus grande puissance maritime du globe, elle recrute parmi sa population maritime, parmi les fils de ses pêcheurs et tout, les hardis marins qui portent si haut, sur toutes les mers du monde, le glorieux pavillon britannique.

Avec le temps, notre jeune confédération grandira; nous avons tous les éléments qui peuvent constituer une grande nation; mais dès maintenant de nos pêcheries la base de notre future grandeur maritime, aidées à leur développement en encourageant par tous les moyens, la population vigoureuse et énergique dont le travail contribue déjà pour une large part à notre richesse nationale.

La construction de havres de refuge sur nos côtes les plus exposées, l'organisation de sociétés ayant pour but l'avancement de nos pêcheries amèneraient nécessairement une amélioration sensible dans notre construction navale et donnerait

un nouvel essor à cette industrie. Notre gouvernement a déjà fait quelque chose dans ce sens; tous les ans il distribue une somme assez ronde comme prime aux pêcheurs; il serait cependant à désirer qu'il fit plus encore. Une faible partie des millions dépensés dans l'ouest ferait ici un bien inappréciable.

Je constate avec plaisir que des soumissions ont été demandées actuellement pour le bois nécessaire à la construction de jetées à Percé et à New Port dans le comté de Gaspé. Bravo! Je souhaite de tout cœur que ce bon mouvement s'accroisse.

Mais cette digression à propos de pêcheurs m'a entraîné loin du sujet que je traite; je reviens à une autre lettre la description des autres paroisses du comté de Gaspé. J'aurai aussi plus tard l'occasion de traiter plus au long la question de nos pêcheries.—L. Z. J.

CAUSERIE AGRICOLE

DES ENGRAIS POUR ABONNIR ET FERTILISER LA TERRE

(Suite).

Les engrais tirés du règne animal sont les meilleurs, parce qu'ils renferment infiniment plus de parties nutritives sous le même volume, et qu'elles sont, pour la plus grande portion, en état soluble. Ceux mi-partie de matières animales et végétales viennent ensuite, c'est-à-dire toutes les espèces de fumiers. Enfin les engrais purement végétaux se trouvent les derniers dans l'ordre de leur puissance fertilisante.

Voici la liste des matières qui sont ou peuvent être employées comme engrais: Le fumier des quadrupèdes; la colombine; les matières fécales; l'urine; la chair des animaux; les os; la peau, les poils, les cornes, les ongles des animaux; les poissons, les insectes et les coquillages; les plantes des champs, des bois, des rivières ou des étangs, les plantes marines ou varecs; les récoltes enterrées en vert; la tourbe, le tan, la drèche; les restes des semences dont on a tiré de l'huile, ou tourteaux; la suie, la vase ou le limon; la boue des rues; les terres végétales.

Si l'emploi raisonné des engrais fait la richesse des cultivateurs, leur exagération peut causer leur ruine.

En effet, outre la grande dépense, le blé qu'on sème dans une terre excessivement fumée pousse en paille, n'offre que des épis grêles, où on trouve seulement quelques grains fort allongés et peu chargés de farine.

Lorsqu'on répand moins de fumier, mais cependant plus qu'il n'est indispensable, les blés offrent des épis si gros, si garnis de grains, que leurs tiges ne peuvent plus les supporter lorsqu'ils approchent de l'époque de leurs maturités. Un vent un peu fort, une averse un peu considérable suffit alors pour les faire verser. De là ces pertes énormes qui affligent les cultivateurs peu éclairés ou trop avides.

Un autre inconvénient de la surabondance des engrais, c'est de donner un mauvais goût aux produits de la récolte. Cet effet se fait particulièrement sentir à l'égard des légumes, sur les arbres fruitiers et les vignes. Les mauvais fumiers, les immondices des villes, les vidanges des fossés d'aisance le causent plus souvent que les fumiers frais.

Ces inconvénients de l'abondance des engrais ou de leur mauvais nature se font aussi sentir sur les fourrages. Il n'est pas de cultivateur qui n'ait remarqué que ses bestiaux ne mangent point l'herbe qui croît sur son fumier, sur les places où ses vaches ont frotté l'année précédente, quoique par sa grandeur et sa verdure elle soit propre à les attirer. Il a été même

oité des fermiers qui ont été obligés de faire de la lie avec leur foin, leur trifle, parce que le terrain qui les portait avait été trop fumé ou fumé avec du mauvais fumier.

On voit par ce qui précède combien il serait important à un cultivateur de proportionner rigoureusement ses engrais aux besoins de sa terre, lors même que l'économie ne l'y engagerait pas.

En principe général, il vaut toujours mieux bien fumer une petite portion de terre que mal une grande, parce que les frais de la culture de cette dernière sont plus considérables que ceux de la culture de la première, le bénéfice net en est d'autant diminué. De là les avantages de ne cultiver jamais plus du quart des terres arables d'une propriété en plantes annuelles ou bisannuelles, surtout en céréales.

Cependant c'est une mauvaise habitude que de donner plus d'engrais qu'il ne faut pour assurer la bonté des prochaines récoltes, parce que l'excès de la fertilité nuit à la production des grains, et ne rend pas meilleures, en les rendant plus coûteuses, celles des plantes fourragères.

Toutes les terres n'ont pas le même besoin d'engrais. Ainsi celles des vallées, des anciens marais, lorsqu'elles sont noires et ont beaucoup de profondeur, peuvent s'en passer; ainsi celles de certaines plaines en ont moins besoin que celles de certaines autres. Les sols sablonneux ou argileux qui contiennent peu ou point d'humus; ceux en partie dont l'humus est continuellement entraîné par les eaux pluviales, sont ceux pour qui ils sont le plus nécessaires.

Les terrains en pente doivent être fumés davantage dans leur partie supérieure, parce que les eaux pluviales entraînent l'engrais dans le bas.

L'époque où les engrais sont répandus sur les terres varie non seulement dans chaque localité, mais même dans chaque ferme. Il y a parmi les cultivateurs la plus grande discordance de principes à cet égard. Nous ne pouvons mieux faire que d'inviter les cultivateurs à étudier la nature de leur sol et de leur climat, à réfléchir sur le but qu'ils se proposent en cultivant telle ou telle plante, et où ils trouveront les principes d'après lesquels ils pourront se déterminer.

Arthur Young, qui fait autorité dans tant de cas, pense qu'il faut transporter les engrais sur les terres aussitôt que les circonstances ou l'ordre des récoltes le permettent; qu'il est plus à propos, et particulièrement à l'égard du fumier long (non consommé), de l'enfouir d'avance dans le champ. Que le fumier fait pendant l'hiver peut être utilisé au printemps pour les pommes de terre.

Selon le même agriculteur, le meilleur moment pour donner l'engrais aux prairies est celui qui suit immédiatement la coupe des foin.

Il n'est pas question de blé dans cette opération, parce que le système de culture anglais repousse les engrais l'année où on le sème, principalement pour éviter la multiplication des mauvaises herbes dont le fumier porte les semences.

Si les cultivateurs peuvent, sans inconvénients graves, varier l'instant où ils transportent les engrais, ils doivent tous être convaincus qu'il n'y a aucun avantage, mais des pertes certaines à le laisser longtemps sur le sol sans l'éparpiller et l'enterrer,

car l'évaporation d'un côté, les pluies de l'autre, ne peuvent que lui enlever ses principes volatils et solubles; et ce sont les seuls réellement actifs qui s'y trouvent.

Que penser donc des cultivateurs qui laissent leurs fumiers en petites tas et même éparpillés pendant des mois entiers, pendant une partie de l'hiver, comme nous en avons l'exemple sous les yeux, au moment où nous écrivons ces lignes, dans le champ qui avoisine notre Barreau. Dans un mois d'ici, au moment où notre voisin songera à engraisser sa terre il n'aura à se servir que de fumiers ne recombant plus qu'à de la paille à demi pourrie et qui ne devra pas produire plus de bien qu'elle. En effet, une partie de leur portion soluble devra avoir été entraînée dans la terre, mais aussi une autre aura certainement été emportée par les eaux sur les champs voisins ou au ruisseau.

Il est donc convenable que les fumiers, aussitôt leur arrivée sur le sol, soient dispersés et enterrés plus ou moins profondément selon la nature des plantes auxquelles ils sont destinés. Agir différemment est contraire au but et par conséquent nuisible aux intérêts de la culture.

Une opinion presque générale veut que le fumier le plus consommé soit le meilleur. Dans les endroits où on passe pour mieux se conduire à cet égard, on ne le répand sur les terres que six mois au moins après qu'il a été tiré de l'écurie; cependant, en plusieurs endroits, on le porte sur les terres avant qu'il ait fermenté.

Cette discordance dans la pratique a déterminé quelques agronomes Français et Anglais à rechercher, par des expériences comparatives faites dans la même terre, le même jour, avec du fumier de la même étendue, lequel du frais ou du consommé était le plus avantageux.

Le champ dans lequel du fumier consommé avait été enfoui donna, la première année, des produits plus abondants; mais la seconde année, ce fut le tour de celui où le fumier frais avait été enterré; la troisième année, ce dernier était encore le plus beau. Ce résultat est entièrement conforme à la théorie; car si le fumier n'agit que comme le terreau, c'est seulement lorsqu'il est réduit en cette substance, qu'il est devenu soluble dans l'eau, qu'on doit le regarder comme remplissant véritablement sa destination. Or, comme nous l'avons dit plus haut, celui qui est complètement consommé a seul cette qualité. Il faut donc que celui qui ne l'est pas se décompose dans la terre, et six mois au moins lui sont nécessaires pour cela.

D'après ces résultats, on doit conclure que lorsqu'on a en vue que la récolte prochaine, il faut préférer le fumier fait; et lorsqu'on a en vue de donner à la terre un engrais durable, on doit employer le fumier long, pour nous servir des expressions consacrées; que cependant, en définitif, les principes du fumier ne sont perdus que lorsque les eaux pluviales les entraînent.

La manière de tirer le plus grand parti possible d'une petite quantité de fumier, c'est de le laisser se réduire en terreau et de le répandre le plus également possible, au printemps, sur les champs ensemencés.

Il y a entre le fumier frais et le fumier consommé la différence de quatre à un, relativement au volume.

Beaucoup de circonstances secondaires, si nous pouvons employer ce mot, viennent déranger l'application de ce principe. Ainsi, comme le fumier agit aussi mécaniquement, le *long* est préférable dans les terres argileuses pour en diminuer la tenacité; ainsi, comme le fumier fait conserver longtemps l'eau des pluies, on doit le choisir pour le répandre sur les terres sèches et chaudes. On a observé de plus que le fumier trop concimé portait souvent son odeur ou sa saveur dans les racines qu'on cultive pour la nourriture des hommes et des animaux: donc il faut employer celui qui ne l'est pas pour les pommes de terre, les courges, les navets, etc. En général, comme nous l'avons déjà fait remarquer, le fumier frais est toujours dans le cas d'être préféré dans les jardins régulièrement cultivés et susceptibles d'être arrosés. — (A suivre)

Cause de la stérilité d'un terrain.

Un terrain est appelé *stérile* lorsqu'il ne peut être avant-gesement semé ou planté avec les articles qui forment l'objet de la culture ordinaire.

Il résulte de cette définition que tel terrain peut être stérile aux yeux des cultivateurs et ne l'être cependant pas réellement. Il n'en est point, d'une certaine étendue, qui ne donne naissance à quelque plante qui lui soit propre.

Les natures de terres qui sont le plus généralement regardées comme stériles peuvent se diviser en quatre classes: 1^o. celles qui manquent de fond; 2^o. celles qui manquent d'humus; 3^o. celles qui manquent d'eau; 4^o. celles qui ont trop d'eau (les marais).

Les terres stériles qui manquent de fond, c'est-à-dire de profondeur, sont ou sur des roches, ou sur des tufs, ou sur des argiles.

Celles qui sont stériles par manque d'humus sont les sablonneuses, les crayeuses; les granitiques, les argileuses, celles qui sont retirées des profondeurs du sol, etc.

Ces dernières sont encore celles qui sont le plus souvent dans le cas de manquer d'eau; or on sait que l'eau, la chaleur, la lumière et l'humus sont les principes de toute végétation.

Presque toutes les terres stériles peuvent être rendues fertiles en leur donnant ce qui leur manque; mais souvent les moyens on sont si coûteux, que les produits non seulement ne remboursent jamais des avances, mais même quelquefois n'en paient par l'intérêt. C'est cette considération qui arrête le plus souvent les cultivateurs, et ce avec raison, car l'agriculture doit aussi viser à la spéculation, il faut qu'elle paie plus que le travail, plus que l'intérêt du capital que l'on exploite. Il faut enfin, qu'à part cela il y ait profit; or les spéculations qui ne sont pas suivies de la rentrée des fonds et d'un bénéfice, amènent nécessairement ou tard, selon leur fortune, la ruine des spéculateurs.

Il est donc une infinité de terres stériles qui ne seront améliorées que lorsqu'un homme très riche voudra y sacrifier des capitaux, ou lorsqu'un homme autre y mettra beaucoup de son travail; et beaucoup d'entre elles deviendront de nouveau stériles dès qu'on cesse de les travailler.

C'est en portant des terres sur les sols qui manquent de profondeur qu'on les rend susceptibles de productions. C'est en portant des engrais sur celles qui manquent d'humus qu'on les fertilise. Des arrosements ou des irrigations amènent l'abondance dans celles qui manquent d'eau. On dessèche les marais par des fossés d'écoulement et autres travaux, pour les rendre susceptibles de productions utiles. Au moyen d'amendements tels que des labours, des maranges, des mélanges de sables, etc., on parvient ordinairement à beaucoup améliorer les terrains trop argileux.

Un terrain stérile peut souvent être rendu productif sans pour cela, qu'il change de nature, c'est-à-dire en lui faisant porter des plants qui lui conviennent, soit directement, soit au moyen de travaux préparatoires.

La production, et même la production la plus abondante possible de chacun des objets sur lesquels l'agriculture s'exerce, étant le but de la culture, la stérilité est ce que les cultivateurs doivent le plus redouter en définitif.

Nous venons de mentionner les causes de stérilité qui tiennent au sol, nous allons maintenant jeter un coup d'œil sur celles qui dépendent des hommes et des circonstances atmosphériques.

On sent bien, sans qu'il soit nécessaire de le prouver ici par des raisonnements, que ces deux dernières causes de stérilité ne sont pas aussi puissantes ou aussi durables que la première; que souvent même leurs effets ne doivent être que relatifs, c'est à dire qu'on les calcule sur les espérances de fertilité qu'on avait précédemment.

Un terrain fertile le devient d'abord moins, et ensuite devient presque stérile lorsqu'on cesse de le labourer, de le fumer, lorsqu'on lui fait porter plusieurs années de suite des productions cultivées pour la graine, tel que du blé, du chanvre, etc.

Un terrain que des irrigations, que des abris, que des plantations d'arbres, que l'écoulement d'une eau surabondante avait rendu fertile retourne à son infertilité première lorsqu'on ne le fait plus profiter de ces irrigations, qu'on détruit les abris, qu'on coupe les arbres, qu'on laisse s'emplir ou combler les fossés d'écoulement.

Des semis trop tardifs ou trop hâtifs, mal enterrés, un choix de culture impropre à la nature du sol, sont encore des causes d'infertilité.

Les météores qui amènent le plus souvent la stérilité sont les fortes gelées de l'hiver et les gelées tardives du printemps; les inondations à toutes les époques où les productions de la culture sont sur pied; les alluvions de sable ou de gravier amenées par les torrents ou les rivières; les pluies froides au moment de la fécondation; les pluies continuelles pendant le printemps et l'été; les pluies d'orage, pendant l'été; la sécheresse au printemps, qui empêche également la fécondation et de plus la croissance des plantes; la sécheresse en été, qui s'oppose au grossissement des graines; une température constamment trop froide; quelquefois même une température trop chaude; des vents violents; l'abondance des insectes, etc.

Nous pourrions sans doute augmenter cette liste, mais ce que nous en avons dit suffit pour mettre sur la voie ceux de nos lecteurs qui voudraient la compléter.

L'introduction d'un bon système d'assolement, et surtout des prairies artificielles qui en font partie, a certainement diminué le nombre des terres stériles, et les d'ailleurs ont encore à mesurer que les cultivateurs en sentiront mieux les avantages, et s'éclairciront sur les moyens de les pratiquer.

Sarclage des plantes dans les jardins et les champs

Sarcler, c'est arracher à la main, ou couper entre deux terres avec un instrument tranchant, les herbes qui nuisent aux cultures, et qu'on appelle si improprement *mauvaises herbes* ou *plantes parasites*.

L'opération du sarclage a pour but principal d'empêcher ces herbes qui, étant presque toujours propres au sol, croissent plus rapidement que les plantes qu'on cultive, d'étouffer ces dernières, et de s'emparer de la plus grande partie des sucs de la terre: c'est pour cela qu'on sarcle les chardons, la moutarde de champs, etc. Elle a pour but secondaire, dans la grande culture, d'empêcher les plantes de laisser mûrir leurs graines, qui se mêleraient avec celles du blé ou autres céréales; c'est pour cela, par exemple, qu'on sarcle l'ivraie, la nielle, etc.

Il est cependant des cas où les sarclages sont nuisibles: ce sont ceux où les plantes délicates seraient exposées, dans les premiers jours de leur vie, aux rayons d'un soleil trop ardent, si elles n'en étaient garanties par les feuilles de celles qui sont nées spontanément. Toutes les plantes des prés, des forêts, etc., germent constamment à l'ombre des autres, et dans la culture des plantes étrangères il faut presque toujours ombrer les semis, soit en les plaçant au nord, soit en les couvrant de paille ou de toiles, pour les faire arriver à bien.

En général, les cultivateurs ontrent fréquemment l'application des meilleurs principes; parce qu'ils ne voient pas ce qui est bien dans telle circonstance et jusqu'à tel degré, devient nuisible dans tel autre et lorsqu'on l'étend trop. On ne doit donc ordonner un sarclage qu'après avoir bien combiné ses avantages et ses inconvénients, ce qui n'est pas toujours facile.

En général tous les sarclages, surtout des semis, doivent être faits après la pluie lorsque la terre est encore humide, afin qu'en arrachant la plante inutile on n'arrache pas celle qui est l'objet de la culture. Il est bon d'arroser fortement après qu'ils sont terminés, pour recouvrir les racines qui ont été déchaussées, remplir les crovasses qui se sont faites dans la terre, etc.

Le sarclage, en soulevant la terre autour des herbes arrachées, devient une espèce de petit labour, qui favorise souvent beaucoup la végétation des céréales.

Il y a un avantage de sarcler les céréales lorsqu'elles versent, ce qui est un moyen d'empêcher les mauvaises herbes de les dominer.

On a aussi appelé *sarclages* les véritables serfonis sages, c'est-à-dire les légers binages, par l'effet desquels toutes les plantes étrangères aux cultures sont détruites; mais cette opération se faisant, soit avec des ratissoirs à tirer ou à pousser, soit avec de petites pioches particulières, soit même à la charrue, ne doit pas être confondue avec celle dont il vient d'être question.

En général, le défaut de sarclage dans un jardin, etc., indique toujours un manque d'activité ou de moyens chez le cultivateur, et ses conséquences sont presque toujours nuisibles au produit des récoltes.

Les plantes qui proviennent des sarclages, lorsqu'on ne les donne pas aux bestiaux, sont le plus souvent abandonnées sur le lieu même à l'action desséchante du soleil; cependant elles produiraient des effets plus utiles si on les apportait à la ferme pour en faire de la litière, ou simplement pour les jeter sur le foin, ou encore mieux si on les ajoutait aux composts. L'influence des engrais est si marquée, qu'on ne peut trop saisir d'occasions d'en augmenter la masse, et nous croyons devoir les indiquer chaque fois que l'occasion se présente.

Choses et autres.

Le clergé et la colonisation.—Ajout d'hui, comme dans les premiers temps de la fondation de notre pays, le clergé est toujours à la tête du mouvement lorsqu'il s'agit d'ouvrir nos forêts à la culture. Toujours il a su se pénétrer du mot d'ordre que donnait Mgr de Laval à son clergé: "Le sol, c'est la patrie! Emparons-nous du sol!" Nous en voyons encore aujourd'hui un bel exemple dans l'extrait suivant qui nous emprunte au Canada, sous le titre *Le véritable patriotisme*:

La semaine qui vient de s'écouler nous a donné l'exemple de ce que peuvent faire l'énergie et la persévérance unies à l'amour de son pays.

Nous avons vu le Gouvernement céder aux justes demandes de deux autres de la colonisation, M. le curé Labelle et le Révérend Père Paradis. Il a accordé à la présente sollicitation du premier, \$10,000 par mille pour le chemin de fer de colonisation de Saint-Jérôme à Maniwik, et à la demande du second, une somme suffisante pour faire les explorations nécessaires afin de voir si le projet d'améliorer la navigation de la rivière Ottawa est réalisable.

Honneur pays! dit la *Gazette de Joliette*, qui possède dans son sein des hommes tels que le Rev. M. le curé Labelle de Saint-Jérôme, et auteur de la brochure sur la colonisation intitulée: *Le Nord: le Révérend Messire Provost*, curé de Saint-Esprit, auteur d'un très intéressant: *La bourse et la vie*; le Révérend Père Lacasse, O. M. I., intitulée: *Une mine d'or découverte et mise en réserve pour les cultivateurs seulement*; et le Révérend Père Paradis, sans parler d'une foule d'autres citoyens laïques, qui tous rivalisent de zèle, pour promouvoir les intérêts de la colonisation.

Honneur diocèse aussi qui possède des pasteurs qui, leur évêque en tête, se sont faits les apôtres de la colonisation, les pourvoyeurs de la religion et de la patrie, en dirigeant le trop plein des vicilles paroisses de ce diocèse, vers nos magnifiques vallées, dont les forêts vierges, semblent attendre avec anxiété l'arrivée des vaillants colons qui doivent les convertir en des plaines couvertes de moissons luxuriantes.

RECETTES

Caustique on qui ronge.—Prenez pierre de vitriol. Ce remède convient pour ronger ou agrandir une ouverture où l'on ne saurait porter l'instrument tranchant: le vitriol en poudre s'emploie encore sur les plaies dont les chairs surmontent la peau.

Purgatif doux.—Prenez aloès des barbares bien pulvérisé, six gros; gingembre aussi en poudre, un scrupule, et ce qu'il faut de savon pour former un bol.

Ce purgatif qui ne cause aucune tranchée est excellent pour les chevaux qui quittent le vert. Deux ou trois gros d'aloès ajoutés rendent le même bol fortement purgatif.

Poudre fébrifuge.—Prenez antimoine, dix grains; nitre et crème de tartre, de chaque une demi-once. Mêlez bien le tout.

Cette poudre fait des merveilles dans l'inflammation des poumons et dans la fièvre continue. On la donne toutes les deux heures dans une pinte de forte décoction de graine de lin.

Poudre cordiale.—Prenez antimoine commun bien pulvérisé, deux onces; nitre, deux onces; mêlez bien le tout.

On peut donner, tous les soirs et tous les matins, une once de cette poudre dans de l'avière, qu'on arrose d'eau, afin que la poudre s'y attache; ou en former des bols, en l'incorporant avec un peu de goudron. C'est un remède fortifiant très utile, lorsqu'il s'agit de faire cesser une toux invétérée, un catarrhe ou un écoulement puilent des narines.

Brevage pour la colique, les cours de ventre et la difficulté d'uriner. — Prenez gomme arabique on pondre, deux onces; faites-la dissoudre dans trois pintes d'eau bouillante; laissez refroidir; ajoutez teinture d'opium, une demi-once, mêlez bien le tout.

Ce mélange peut être donné de six heures en six heures, dans les violentes diarrhées, dans les douleurs des intestins, ou quand le cheval éprouve une grande difficulté d'uriner.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES soumissions adressées au Maître Général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'à MIDI, le 2 MAI, pour le transport des Malles de sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, aller et retour, entre les endroits ci-dessous mentionnés, à partir du 1er JUILLET prochain :

- CACOUNA et la STATION du CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;
- CAP ST. IGNACE et la STATION du CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;
- GREEN RIVER et ST. ANTONIN, six fois par semaine;
- GREEN RIVER et ST. MODESTE, six fois par semaine;
- L'ANSE A GILES et la STATION du CHEMIN DE FER, six fois par semaine;
- L'ISLET et la STATION du CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;
- MONTMAGNY et la STATION du CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;
- POINTE SECHE et STE HELENE, trois fois par semaine;
- ST ALEXANDRE et la STATION du CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;
- STE ANNE LA POULIÈRE et la STATION du CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;
- ST CYRILLE et la STATION du CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;
- ST FRANCOIS MONTMAGNY, et la STATION du CHEMIN DE FER, six fois par semaine;
- ST JEAN PORT JOLI, et la STATION du CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;
- ST PIERRE MONTMAGNY et la STATION du CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des contrats projetés, seront en vue aux Bureaux de Poste ci haut mentionnés, ou au Bureau du soumissionnaire, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 18 Mars 1884.
3 Avril 1884.

TERRE A VENDRE OU A LOUER.

UNE superbe terre à vendre ou à louer, située au premier rang de la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Cœur, comté de Rimouski, de cinq arpents de front sur quarante-neuf arpents de profondeur, avec magnifiques bâtiments de bois construits.

Conditions très avantageuses. — S'adresser à
J. A. FRASER,
Département de l'Agriculture, OTTAWA, Ont.
6 mars 1884.



SOUSSIONS.

DES SOUSSIONS adressées au soussigné, et endossées. "Soumissions pour un débarcadère à Kamouraska," seront reçues à Ottawa, jusqu'au dix Avril prochain, pour la construction d'un Débarcadère à la Station de la lumière de la Grosse Ile, Kamouraska.

On peut voir les plans et devis et se procurer des blancs de soumission à ce Département à Ottawa, au Bureau de Poste de Kamouraska et avec le Gardien du phare.

WM. SMITH,

Sous-ministre de la Marine et des Pêcheries.

Département de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa, 18 Mars 1884.
3 avril 1884.

AVIS

ETALON A VENDRE.

La société d'agriculture du comté de Kamouraska, a décidé de vendre son magnifique étalon qui a remporté le premier prix à deux exhibitions provinciales tenues à Montréal.

Pour les conditions de la vente on devra s'adresser à George Richard, Ecr., Président de la dite société, à St Paschal, ou au soussigné à la Rivière-Ouelle.

E. M. A. BOUCHER,
Secrétaire.

Rivière Ouelle, 18 mars 1884.
27 mars 1884.

A VENDRE

DIX GORETS BERKSHIRES (petits cochons pure race) nés le 29 janvier, ayant pour père le magnifique cochon reproducteur de la ferme de l'Ecole d'agriculture de L'Assomption.

S'adresser à

A. MOUSSEAU,
BERTHELE (en haut), P. Q.

27 mars 1884.

FIL DE FER POUR CLATURE.

20 Tonneaux de vieux grément de Bâtimens, en fil de fer galvanisé, de toute grandeur, qui peut servir pour clôture.

A vendre à bon marché par

J. & W. REID,
883 et 10, rue St Paul, Québec.

13 mars 1884.

AVIS

AVIS est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec, demande sera faite pour obtenir l'incorporation d'une compagnie limitée "La Compagnie d'Aqueduc de Fraserville," avec pouvoir de construire un ou des aqueducs dans et pour la ville de Fraserville, d'acquiescir et posséder des biens meubles et immeubles dans et auprès d'icelle, d'exproprier, enfin d'obtenir tous les droits nécessaires et ordinaires en pareil cas.

J. ELZEAR POULIOT, Avocat.

Fraserville, 9 février 1884.

BLE DE SEMENCE A VENDRE.

Blé "Erimata" ou "G. Gorse d'Ontario" à barbe est très productif, à \$3.50 le sac de 120 livres, livrable au dé; ôté de l'Intercolonial à St Roch des Aulnaies.

Malgré la saison désastreuse de 1883, pour les blés de toutes sortes, le blé "Erimata" a donné un rendement passable à St Roch. De 420 livres de semence, M. Auguste Castonguay a récolté 34 minots; de 240 livres M. Cyrus Morneau, de Ste Louise, a récolté onze charges de charrette de blé. M. J. B. Castonguay dit que la semence de six minots de blé "Erimata" lui ont rendu au-delà de dix-huit minots de blé de la Mer Noir qu'il avait semé en pareille bonne condition. M. Michel Lizette a récolté près de 200 minots de ce blé.

Adressez vos commandes à

DUPUIS & Cie,

VILLAGE DES AULNAIES, Comté, de l'Islet, P. Q.

27 mars 1884.

A VENDRE

UNE Société d'agriculture, ou un particulier, qui voudrait acheter un magnifique Etalon qui n'aura que quatre ans le 23 juin prochain, pourra s'adresser au possesseur. Cet Etalon mesure 5 pieds et 43 pouces de haut; il prendra, terre, et trois C'est le plus bel étalon descendant du fameux Messenger reconnu pour la meilleure race de chevaux dans la Province d'Ontario; il était ce qu'on app. les trois-quarts-sang-anglais. M. Aug. Casgrain a refusé, deux ans après l'avoir acheté, \$4,000 payables en or. Comme reproducteur, ce cheval a donné une complète satisfaction, les poulains en provenant montrent beaucoup sous le rapport de la beauté et de la vigueur.

S'adresser à JOS. ALPH. PELLETIER,

Village des Aulnaies, Comté de l'Islet, P. Q.

20 mars 1884.

PEPINIERE DU VILLAGE DES AULNAIES 1884.

30,000 Plants à vendre, variétés propres au climat du Canada. — Blé & Patates de semence. — Catalogues gratuits.

Pommiers, Pruniers, Poiriers, Cerisiers, Vignes.

Garilliers, Groseilliers, Framboisiers, Ronces, Fraisiers.

Erables argentés, Erables Negundo (à Giguère) \$7, \$10, \$15 le 100 — P. tripliers argentés.

Maronniers, Ormes, Chênes, Arbustes de jardins, etc., etc.

Spécialités par la maille: "Fraisiers Sharpless" 50 cts doz.

25 Pommiers, greffés cet hiver, assortis, \$1.

Erables Negundo 30 cts à \$1 la doz. Chênes \$1 la doz. Ormes \$2 la doz.

Timbres de poste acceptés, pour montants au-dessous d'une piastre.

Patates "Blanche d'Amérique," belles, bonnes, très productives sac de 100 lbs, \$1.

Echantillon de Blé & Patates par maille, 5 cts chaque.

Chèvres, \$10 la paire.

Adressez à

AUGUSTE DUPUIS,

Village des Aulnaies, Comté de l'Islet P. Q.

Apprenti demandé.

Un jeune homme actif et désireux d'apprendre la typographie, trouvera de l'emploi à l'atelier typographique de la Gazette des Campagnes. Pour conditions, s'adresser à FERMIN H. BROULX, Ste-Anne de la Pocatière.

66 ORGUES-HARMONIUMS "DOMINION" 99

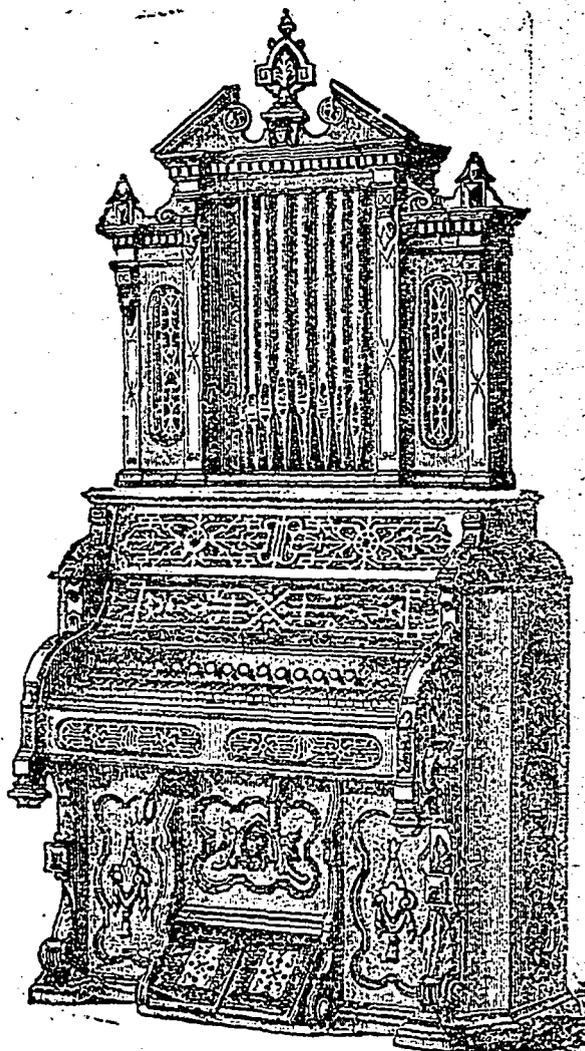
FABRIQUÉS A

BOWMANVILLE, ONT.

Pour Chapelles, Eglises et Salons.

50 PREMIERS PRIX

dans différentes parties du monde.



Satisfaction garantie. — Prix plus bas que partout ailleurs en regard à la qualité. — Catalogues illustrés expédiés sur demande. — Prix de ces instruments: de \$50 à \$100.

Une centaine d'instruments toujours en magasin. S'adresser à

L. E. N. PRATTE

No. 280, Rue Notre-Dame, Montréal.

Dépot Général des Orgues "DOMINION."